VENTES A L'ENCAN.

## Jas. A. Brennan

J. A. Bordeau et ma va Jacques Bordeau et al
No 68 045—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division D.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI le 3 février 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Jas. A. Brennan, encanteur, bureau 634 rue Gravier, en vertu d'un jugement rendu le 19 décembre 1902 et signé le 2 janvier 1903 par l'Hon W. H. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Une essentielle portion de terre avec les bâtisses et améliorations dans le Troisième District, dans l'Ilet bornée par les rues Lapeyrouse, Dupré et Gusage et le chemin de Gentilly désigné par la lettre A sur un arpentage fait par H. E. Seghers, voyer, daté le 28 décembre 1902 et d'après cela ladite portion de terre mesurant 36 pieds 3 pouces et 8 lignes de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur sur la rue Dupré de deux cent vingt sept pieds et une profondeur sur le chemin de Gentilly, de 216 pieds 2 pouces et 2 lignes avec une largeur dans le fond de 138 pieds cinq pouces.

2° Une certaine portion de terre dans le Troisième District, dans l'Ilet 1571, borne par les rues Dupré, Aubry Clay et O'Reilly, désignée par la lettre A, sur un devis fait par H. E. Seghers, voyer, daté le 13 décembre 1902 et mesurant 80 pieds de face à la rue Aubry sur une première profondeur sur la ligne le séparant du lot B, sur ledit devis de 21 pieds où ledit lot se retrécit 11 pieds 8 pouces vers la rue Clay et de là à une deuxième profondeur de 189 pieds et une profondeur et façade sur la rue Clay de 190 pieds et une largeur dans le fond de 68 pieds 6 pouces.

3° Une certaine portion de terre dans le même lot que la deuxième et ci-dessus décrite, désignée par la lettre B sur ledit devis, commençant à une distance de 121 pieds 3 pouces et 2 lignes de l'encoignure des rues Aubry et Dupré, et mesurant 101 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Aubry et une première profondeur sur le côté vers le lot A de 2 pieds où ledit lot s'élargit vers la rue Clay 11 pieds 8 pouces et une deuxième profondeur de 189 pieds, et une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot C de 190 pieds et une largeur dans le fond de 113 pieds 1 pouce et deux lignes.

4° Une certaine portion de terre dans le même district que les propriétés 2me et 3me décrites, désignée par la lettre C sur ledit devis, formant l'encoignure des rues Dupré et Aubry et mesurant 121 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à la rue Aubry sur une profondeur et façade sur la rue Dupré de 19 pieds et un la geur dans le fond de 121 pieds 7 pouces et 2 lignes.

Conditions—Une moitié en plus ou tout comptant, la balance s'il y en a en un an avec intérêt de la date de l'achat jusqu'au paiement, au dépôt de 10 pour cent au moment de la vente. Les taxes de 1903 devant être payées par les acquéreurs et ne devant avoir le droit de collecter les loyers seulement à partir de la date de la signature des actes. Actes de vente par devant Fred Zengel Esq, notaire aux frais des acquéreurs.

Zengel, Thomas et Suthon, H. E Upton, avocats.

3 janv—3 4 11 18 25—fév 1 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Un demi intérêt dans

## UN ILET DE TERRE

De valeur dans le Troisième District.

### Les Cottages Doubles Rémunératifs

Nos 2524, 2526, 2528 2530 rue Nord Rempart entre la rue Musique et l'avenue St Roch.

Ces propriétés sont toutes louées à des locataires payant promptement et sont dans un voisinage où les propriétés ne sont jamais vacantes.

Succession de Henrietta Heinrich.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 65 831.

Il sera vendu à l'enchère publique le MARDI, 27 janvier 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Jas A. Brennan, encanteur, bureau 634 rue Gravier, en vertu de et conformément à un jugement daté le 8 décembre et signé le 12 décembre 1902, par l'Hon. T. C. W Ellis, juge de la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci après décrites, à savoir :—

Premièrement.— Deux certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par l'avenue St Roch et les rues Bourgogne, N. Rempart et Musique, désignés par les lettres A et B sur un plan fait par Edgar Pilié, daté le 17 septembre 1901 et d'après cela, le dit lot A commence à une distance de 63 pieds 11 pouces 3 lignes de l'encoignure des rues Musique et N. Rempart et mesure trente (30') pieds quatre (4") pouces une (1") ligne de face à la rue N. Rempart, la même largeur dans le fond par une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt neuf [129'] pieds et le lot désigné par la lettre B est contigu au lot A du côté de la rue St Roch, et mesure trente [30'] pieds cinq [5"] pouces de face à la rue N. Rempart, sur une largeur dans le fond de trente trois (33') pieds sept (7") pouces deux (2") lignes, et une profondeur de cent vingt huit [128'] pieds.

Les améliorations comprenant les deux jolis cottages double, avec cottage dans le fond et sont vendus sujets à l'usage d'une allée entre les nos 2526 et 2528 rue des Remparts, par les locataires des dits plusieurs lieux aussi longtemps que les améliorations qui s'y trouveront demeureront comme elles sont à présent construites.

Secondement—Une moitié d'intérêt indivis dans vingt-quatre lots de terre dans le troisième district, désignés par les Nos un à vingt-quatre inclusivement, comprenant tout l'Ilet No 93, borné par les rues Force, Liberté, Espagne et Washington, lesquels lots ont les dimensions suivantes : Lots No 1 formant l'encoignure des rues Washington et Libérale vingt neuf (29') pieds cinq (5") pouces quatre (4") lignes de face à la rue Washington sur cent vingt (120') pieds de profondeur et façade sur la rue Libérale ; lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 chacun vingt neuf (29') pieds de face sur la rue Washington sur une profondeur de cent vingt (120') pieds cinq (5") pouces trois (3") lignes. Le lot No 11 formant l'encoignure des rues Force et Washington; vingt neuf (29') pieds sur la rue Washington sur cent vingt (120') pieds de profondeur et façade sur la rue Force. Le lot No 12 trente pieds (30') deux (2') pouces de face sur la rue Force sur cent cinquante neuf (159') pieds onze (11") pouces trois (3") lignes de profondeur. Le lot No 13 formant l'encoignure des rues Espagne et Force, vingt neuf (29') pieds cinq (5") pouces trois (3") lignes de face à la rue Espagne sur cent vingt (120') pieds de profondeur et façade sur la rue Force. Les lots numéros 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurent chacun vingt neuf (29') pieds de face à la rue Espagne sur cent vingt (120') pieds de profondeur. Le lot No 23 formant l'encoignure des rues Espagne et Liberté vingt neuf (29') pieds cinq (5") pouces quatre (4") lignes de face à la rue Espagne sur cent vingt [120] pieds de profondeur et façade sur la rue Liberté et le lot No 24 trente (30') pieds deux (2") pouces de face à la rue Libérale sur cent cinquante neuf (159') pieds onze (11") pouces quatre (4") lignes.

Conditions — Pour la propriété améliorée un tiers ou plus comptant ou le tout comptant, la balance en un an et deux ans, portant 8 0/0 d'intérêt et le demi intérêt dans l'Ilet sur les termes du comptant. Un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente.

Actes de vente par devant Fred Zengel, notaire aux frais de l'acquéreur

18 déc- 18 21 24—janv 4 11 18 20

VENTE A L'ENCAN

## J. A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE

### Propriété commerciale de valeur pour magasin et résidence.

No 1132 rue Decatur, près de la rue Hôpital.

Dans le Deuxième District de cette ville.

Nos 2519 et 2521 rue Bourbon.

Dans le Troisième District de cette ville.

—Et—

### Trente-cinq (35) terrains de valeur pour bâtir,

Dans le Troisième District de cette ville Dans un voisinage améliorant.

Succession de Louise E Sturm—No 58,923.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur—Bureau No 6 Allée Commerciale—JEUDI le 5 février 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo H Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 24 décembre 1902, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Louise E. Sturm, il sera vendu à l'enchère publique :

1° Un certain lot de terre ensemble avec une bâtisse en briques à trois étages qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent qui en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville et autrefois désigné par le No trente neuf, maintenant lot No six de l'Ilet No trente, borne par les rues Ursulines, Hôpital Vicomte Levée, maintenant Decatur et Gallatin, sur un plan fait par Joseph Pilié, daté le 29 décembre 1833 et déposé en l'étude de Wm Christy, autrefois un notaire en cette ville. Ledit immeuble vingt deux pieds de face à la rue Vicomte Levée maintenant rue Decatur, vingt cinq (25) pieds deux pouces quatre lignes de face à la rue Gallatin, 92 pieds 8 pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne inférieure ; 99 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne supérieure avec les bâtisses portant le No municipal 1132 rue Decatur.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No Trois dans l'Ilet No cinquante deux et maintenant comme lot No Quatre de l'Ilet No huit cent quatre vingt six au la liste d'assessement de la ville borné par les rue Bagatelle [maintenant Bourbon] Union [maintenant Toulouse], Joséphine [maintenant Prieur] et Solidelli [maintenant Nord Esman] sur un plan dudit lot annexé au acte passé le 11 novembre 1851 par devant Jean Agaisse, alors notaire en cette ville, mesurant 28 pieds 6 pouces de face à la rue Bagatelle [maintenant Bourbon] sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Les améliorations portent les Nos municipaux 25 9 et 2521 rue Bourbon.

3° Un certain lot de terre situé dans le faubourg Washington, troisième district de cette ville, désigné par le No un dans l'Ilet Mudis, maintenant No deux cent quatre vingt quinze qui est borné par les rues Lesseps, Bourgogne, Pologne et Remparts d'après un plan dressé par J. H. Pilié le 28 février 1832 et déposé en l'étude de Charles Janin, alors notaire en cette ville, par acte du 5 mars 1832; ledit lot No un forme l'encoignure des rues Lesseps et Bourgogne et mesure en mesure américaine, 53 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Lesseps sur 25 pieds 10 pouces de profondeur et façade sur la rue Bourgogne, anciennement Crep.

4° Cinq certains lots de terre situés dans le Troisième district de cette ville dans l'Ilet connu entre les rues Marais, Urquhart, Montégut et Feliciana, Ilet No 483, désignés par les nos 7 8, 9, 10 et 11 du dit ilet, d'après un plan de William De Young, architecte, déposé en l'étude de F. Grima, notaire le 28 mars 1862, et daté le 13 février 1862; ledits lots de terre sont contigus et mesurant en mesure américaine, comme suit ; Les lots Nos 7 8 9 et 10, mesurant chacun 31 pieds de face sur ladite rue Feliciana, sur 115 pieds de profondeur, et ledit lot No 11 formant l'encoignure des rues Urquhart et Feliciana et mesurant 32 pieds de face à la rue Feliciana sur 115 pieds de profondeur et façade à la rue Urquhart, le tout entre lignes parallèles.

5° Quatre certains lots de terre situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'Ilet compris entre les rues Urquhart, Villeré Feliciana et Montégut, Ilet No 523, et désignés par les Nos 8, 9, 10 et 11 du dit ilet, d'après le dernier plan ci-dessus mentionné; lesdits lots de terre sont contigus et mesurant chacun, en mesure américaine, 31 pieds de face à la rue Feliciana sur 115 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles; ledit lot No 11 formant l'encoignure des rues Feliciana et Villeré; ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages à cela appartenant ou de quelque façon en dépendant.

6° Neuf certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet compris entre les rues Villeré, Robertson, Montégut et Feliciana, désignés par les Nos 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 du dit ilet No 606, d'après le dernier plan ci-dessus mentionné; lesdits lots de terre sont contigus et mesurant chacun en mesure américaine 31 pieds de face à la rue Feliciana sur 115 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, ledit lot No 11 formant l'encoignure des rues Feliciana et Robertson, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, etc, qui y appartiennent.

7° Huit certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'Ilet No 652, compris entre les rues Robertson, Claiborne Montégut et Feliciana, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 du dit ilet. D'après le dernier plan ci-dessus mentionné lesdits lots de terre sont contigus et mesurent, en mesure américaine comme suit. A savoir: Lots Nos 1, 2 3 et 4 mesurent chacun 28 pieds 9 pouces de face à la rue Robertson sur 106 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot No 1 formant l'encoignure des rues Robertson et Feliciana. Les lots Nos 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun 28 pieds 9 pouces de face à la rue Claiborne sur 106 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, le dit lot No 8 formant l'encoignure des rues Claiborne et Feliciana, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

8° Huit certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, lot No 735, compris entre les rues Claiborne, Derbigny, Montégut et Feliciana, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 du dit ilet d'après le dernier plan ci-dessus mentionné; les dits lots de terre sont contigus et mesurant, en mesure américaine, comme suit, à savoir: Les lots 1 2, 3 et 4 mesurant chacun 28 pieds 9 pouces de face à la rue Claiborne sur 170 pieds 7 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot No 1 formant l'encoignure des rues Claiborne et Feliciana et les lots 5, 6, 7 et 8 mesurent chacun 28 pieds 9 pouces de face à la rue Derbigny sur 170 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot No 8 formant l'encoignure des rues Derbigny et Feliciana, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant.

Acquis par lesdit défunt George F. Sturm par achat de la succession de Mme C Toledano, d'après un acte passé par devant Félix Grima, anciennement un notaire en cette ville, le 28 mars 1862 et enregistré dans le Bureau des Transports, livre 85, folio 441.

Termes et Conditions Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un ou deux ans avec 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement ; devant être garantie par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété et toutes les clauses de sécurité. Les acquéreurs devant assumer les taxes pour 1903 et devant faire un dépôt de 10 pour cent pour la vente. Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Edwin Horatio Seymour, notaire.

N. B. Aussi à la même date et endroit il sera vendu un (1) lot d'argenterie, un (1) lot de bijouterie ; ustensiles consistant en un cheval, un poulain, une vache et un veau ; un buggy et harnais

Conditions—Comptant pour les effets mobiliers.

Wm H. Seymour, F. J. Dreyfous, avocats

janv—4 11 18 25—fév 1 8 date

VENTES A L'ENCAN.

## Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

Une Splendide Bibliothèque de Livres de Loi.

SUCCESSION DE HENRY J. LEOVY.

No 68 713—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MERCREDI le 21 janvier 1903, à 3 heures P. M., sur les lieux 809 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. W. H. Sommerville juge de la Cour Civile de District, Division D, daté le 9 décembre 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

La Bibliothèque de livres de loi dudit défunt l'Hon. Henry J. Leovy, le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant

N. B.—Les catalogues des livres seront prêts pour la distribution le 16 janvier 1903 et pourront être obtenus sur application au Bureau des Encanteurs.

10 jan—10 11 18 20 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

## DESIRABLE RESIDENCE ET PLACEMENT

—DE—

## PROPRIETE

Sur notre Grand Boulevard Rue Canal

ET LE JOLI COTTAGE

Sur Deux Beaux Ilets de Terre à Mandeville, Lne.

### La Résidence Double

Bien Constamment à Deux Etages Nos 1715 1717 rue Canal

Entre les rues Derbigny et Claiborne.

### Les Deux Jolis Cottages Simples

Nos 2331-2335 rue du Canal.

Entre les rues Miro et Tonti

### Le Bon Lot à Bâtir.

Rue Canal, entre les rues Genois et Télémaque

ET LE JOLI COTTAGE SUR

Deux Beaux Ilets de Terre à Mandeville, Lne

Succession de Thomas N. Boylan.

No 67,803—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur— Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 15 janvier 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu d'un jugement rendu le 4 décembre 1902 et signé le 10 décembre 1902 par l'Hon. Geo. H Théard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique à propriété ci après décrite à savoir :

1° La résidence désirable double à deux étages Nos 17 5 et 1717 rue du Canal, entre les rues Derbigny et Claiborne, retirée du trottoir par une jolie barrière en fer et contenant de chaque côté une galerie sur la façade, vestibules 9 chambres, chambre à bain, office deux cit rues, hangar etc. La maison est bien tapissée installation de gaz partout et est plus loin décrite comme un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y attenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Canal Douane Derbigny et Claiborne, désignée par la lettre K sur un plan fait par John F. Braun, voyer, daté le 9 décembre 1881, et annexé à un acte de vente de Wm R. Lynam à Adolph Konrad, passé par devant John Bendernagel, ancien notaire en cette ville, le 10 décembre 1885 d'après lequel plan ledit morceau ou portion de terre mesure 38 pieds de face à la rue Canal et ayant une profondeur sur le côté de la rue Derbigny de 130 pieds 6 pouces 6 lignes, et sur la ligne de derrière côté de 124 pieds 5 pouces 4 lignes sur une ligne droite parallèle à la rue Derbigny, de là sur une ligne courant vers la rue Derbigny, 22 pieds 1 pouce 3 lignes, de là 26 pieds 1 pouce 2 lignes sur une autre ligne droite courant parallèle à la rue Derbigny; à la ligne du fond dudit morceau ou portion de terre sur lequel il a un largeur de 12 pieds 10 pouces 5 lignes, lequel morceau ou portion de terre est fait du tout du lot No 25 et 10 pieds de face sur la profondeur entière entre lignes parallèles du lot No 24 et du fond du lot No 19.

2° Les deux beaux cottages résidence simples Nos 2331 et 2335 rue du Canal, entre les rues Miro et Tonti, retirés de la banquette par un joli grillage en fer, et contenant dans chaque maison galerie vestibule, 6 chambres chambre à bain, office chambre à coucher, citerne, hangar etc. La propriété est en bon état, bien tapissée et dans un voisinage excellent, et plus loin décrite comme deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Canal, Douane, Miro et Tonti, lequel dit ilet de terre est désigné par le No 14 sur un plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 juillet 1855, déposé pour référence en l'étude de P. C. Cuvellier, ancien notaire en cette ville, et annexé à un acte de vente par devant lui le 10 octobre 1853 sur lequel dit plan les ilets sont désignés comme lots 16 et 17, et d'après lequel dit plan lesdits lots mesurent chacun 27 pieds 1 pouce de face à la rue du Canal sur 114 pieds respectivement de profondeur entre lignes parallèles.

3° Le bon lot G construire dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues du Canal, Conti, Douane et Télémaque, désigné sur le No 6 de l'Ilet No 479 et mesurant 30 pieds de face à la rue du Canal par une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, comme il sera plus complètement démontré par référence à un plan ou certificat de voyer fait par S. G. Del Isle, daté le 15 octobre 1891 et annexé à un acte passé par l'étude de Jos D. Taylor, notaire, le 22 octobre 1891 ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitude et avantages à cela appartenant ou de quelque façon en dépendant.

4° Une certaine portion de terre désignée comme deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 87 et 88 lesquels sont compris entre les rues Wilkinson, Carondelet, Monroe et Jefferson, dans le village de Mandeville paroisse de St Tammany, dans cet Etat d'après un devis annexé à un acte de vente passé par devant William H. Seymour, notaire en cette ville, le 31 décembre 1891 et mesurant environ 1000 pieds de face aux rues Wilkinson et Carondelet sur une profondeur et façade d'environ 500 pieds sur chacune des rues Jefferson et Monroe

Les améliorations comprennent un cottage neuf de deux chambres, galerie sur la façade et dans le fond habitées dans le fond contenant salle à manger et cuisine, petite bâtisse détachée de deux chambres. Enclos pouvant contenir 20 têtes de bestiaux, 2 puits artésiens, jardin de fleurs, pelouses etc

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance en billets en 1 et 2 ans, ou en 1 2 et 3 ans, à l'option de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue avec intérêt au taux de 6 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final avec les clauses de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès ou procédure judiciaire pour le paiement des dits billets, la clause de non aliénation mettant de côté l'estimation et la confession de jugement, la propriété devant être conservée, assurée et la police ou les polices transférées au porteur des billets et toutes les autres clauses usuelles et coutumières de sécurité contenues dans les actes de vente à crédit, l'acquéreur assumant et payant les taxes de 1903 ci-dessus et en plus du prix d'achat de la dite vente. 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente par devant Félix J. Puig, Esq, notaire aux frais des acquéreurs.

Denégre, Blair & Denégre, avocats.

14 déc—14 21 28—janv 4 11 15

VENTES A L'ENCAN

## Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Jolis Cottages

SIMPLES ET DOUBLES

Et Résidences à Deux Etages.

Dans le Troisième District.

LE JOLI COTTAGE DOUBLE

1110 et 1112 rue Marigny,

Entre les rues St-Claude et Marais.

Le Cottage Simple

2229 rue St Claude entre les rues Champs-Elysées et Marigny.

La Bâtisse Simple à Deux Etages

2230 rue Marais.

Entre les rues Marigny et Champs-Elysées.

LE JOLI COTTAGE SIMPLE.

1114 rue Marigny, entre les rues Marais et St Claude.

Succession de John E Stanley

No 68,982—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—JEUDI 15 janvier 1903 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H Théard juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir :

1° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec la bâtisse et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par la rue St Claude, l'avenue des Champs Elysées et les rues Marigny et Marais désigné par les lettres A et B sur un plan d'Edgar Pilié, voyer de ville, daté le 10 mars 1898, d'après lequel plan ledit lot A mesure 56 pieds 6 pouces de face à la rue St Claude le même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade sur la rue Marigny de 103 pieds 8 pouces 4 lignes; et ledit lot B mesure 15 pieds 6 pouces de face à la rue St Claude la même largeur dans le fond entre lignes égales et parallèles, de 103 pieds 4 pouces 4 lignes. Les susdits lots ont été désignés par les Nos municipaux 1110 et 1112 rue Marigny et comprennent un cottage double en bois contenant de chaque côté 3 chambres cuisine hangar etc, aussi hangar et boutique de bois; aussi la propriété connue comme le No 2229 rue St Claude, un cottage en bois contenant 3 chambres, hangar, citerne etc

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues des Enfants (maintenant St Claude), Marigny, Champs Elysées et Marais (maintenant Marais, désigné comme le No 390, ledit lot de terre est désigné sur le livre d'assessement comme le No 11 et mesure tel mesure américaine 24 pieds à la rue Marais (maintenant Marais) sur 65 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur; les améliorations sont désignées par le No 2230 rue Marais et comprennent une bâtisse en bois à deux étages contenant 6 chambres

3° Un tiers indivis d'intérêt dans et à un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le troisième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Champs Elysées, Marais, Marigny et St Claude, désigné comme lot numéro 9 de l'Ilet No 37, après le plan No 84, déposé en l'étude de S. Magner ancien notaire en cette ville; ledit lot mesure 31 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Marigny sur une profondeur de 108 pieds en lignes parallèles; les améliorations sont désignées par le No 11 4 rue Marigny et comprennent un joli cottage simple contenant vestibule 6 chambres galerie, chambre de buanderie, citerne, grande écurie et grenier à fourrage. La maison est bien tapissée et en bon état.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant assumer un plus ou moins du montant du son enchère les taxes de 1903, et qu 10 pour cent du prix d'achat soit payé par lui à l'encanteur au moment de l'adjudication. Les actes de vente par devant E. H. Seymour Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur

Dinkelspiel & Hart, avocats.

14 déc—14 21 28—jan 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE

BATISSE A DEUX ETAGES,

915 rue Orléans, entre Bourgogne et Dauphine.

Succession de Julien Dejean.

No 69,142—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER, J. C. Denis, encanteur—Bureau, 134 rue Carondelet—JEUDI, 15 janvier 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, daté le 12 décembre 1902 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La batisse en bois à deux étages No 915 rue Orléans, entre les rues Bourgogne et Dauphine, retirée du trottoir et contenant plusieurs chambres, écurie hangar, citerne, etc, et plus loin décrite comme un certain lot de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 87 borné par les rues Orléans, Ste Anne, Dauphine et Bourgogne, lequel lot est désigné par le No 2 et mesure 32 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Orléans sur 63 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur, sur un plan de A. Persay, daté le 16 janvier 1868, et déposé en l'étude de Joseph Duvillier, ancien notaire ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par le No 915 rue Orléans.

Conditions — La moitié ou plus comptant et la balance à un et 2 ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, en billets portant 6 pour cent par an d'intérêt de la date de l'acte de vente garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente; l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de l'édifice et de transférer la police au porteur des billets et d'assumer le paiement en plus et au dessus du prix de l'adjudication les taxes de 1903 et de déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication et d'avoir droit aux loyers seulement à partir du jour du passage de l'acte de vente.

Acte de vente par devant Jules F. Meunier, Esq, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Charles F. Claiborne avocat.

13 déc—13 14 21 28—janv 4 11 15

## VAPEURS.

## LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Havre, Paris France.

Partant tous les jeudis, à 10 h. A. M.

Du quai No 42 North River, pied de la rue Morton

LA BRETAGNE 15 janvier.
*LA SAVOIE, 22 janvier.
LA CHAMPAGNE 29 janvier.
*LA LORRAINE, 5 février.
LA BRETAGNE 12 février.
*LA TOURAINE, 19 février.

*Vapeurs à double hélices.

Agence Générale 32, Broadway, New York FRANK J. OREILA No 213 rue Carondelet N. O., Lne, Agent général du sud

—E. M. PREVOST, Agt, 722 rue Commune—

1er fév—1 an

## LE CRESCENT TURF EXCHANGE.

Coin Donaldson et Royale.

Mises pour toutes les courses étrangères par fil

VENTES A L'ENCAN

## Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

### VENTE EN PARTAGE

D'une Propriété d'Affaires d'Encoignure,

Cottages Simples et Doubles dans le Grand Troisième Ward.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan encanteur—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI le 12 février 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 19 décembre 1902 et signé le 5 janvier 1903 par l'Hon. Fred D King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire de la succession de John Kilties et al vs James Kilties No 69,234 du docket de la susdite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° L'encoignure d'affaires populaire No 200 et 2002 rue Perdido à l'encoignure de la rue Bertrand comprenant le bâtiment double en bois à un étage avec magasin à l'encoignure et chambres habitables dans le fond et sur l'autre côté. Aussi le cottage double en bois Nos 6 9 et 611 rue Bertrand, contenant 3 chambres à chaque côté.

Aussi le cottage simple en bois, No 611 rue Bertrand, contenant 3 chambres. Aussi le cottage simple en bois, No 615 rue Bertrand, contenant 3 chambres. Les bâtisses et améliorations ci-dessus décrites sont construites sur un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, borné par les rues Poydras et Perdido, désignées comme lot No 49 sur un plan de l'arpentage du troisième district, dans l'ancienne ville, en vertu d'un jugement rendu le 19 décembre 1902 et signé le 7 janvier 1903, par l'Hon. W. H. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D dans l'Entre de l'Eglise presbytérienne Immanuel en liquidation, No 67,739 du docket de la dite Cour, ci-après décrite propriété à savoir :

1° Le cottage simple en bois No 1714 rue Collisée, contenant 3 chambres, citerne, hangar, etc, dans le sixième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Collisée, Chestnut Valence et Bordeaux. Le lot de terre mesurant 20 pieds de face à la rue Collisée sur 100 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles, à propriété d'avantage désirables. Une bonne résidence avec suffisamment de terrain pour aux libérations additionnelles.

2° Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet orné par les rues Clara, Magnolia, Washington et St Denis (maintenant Repentigny) l'avenue Peters et une Octavia et avoisine St Charles mesurant quarante cinq [45] pieds de face l'avenue Peters sur cent trente cinq [135] pieds de profondeur et façade à la rue St Denis (maintenant Rempart). Le dit lot forme l'encoignure de l'avenue Peters et de la rue St Denis [maintenant Rempart].

Les susdites choses comprennent un certain ancien cottage double, en bois, situé dans le No 1042 avenue Peters à l'encoignure de la rue Rempart, ainsi décrit sur un plan de ces choses, dans un voisinage améliorant.

3° Un billet signé par Walter Rice et Frank Ries pour $ 00 à l'ordre de Jules Weiss en date de 5 janvier 1900 payable 12 mois après date, avec 6 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, et garanti par hypothèque et privilège de vendeur et endossé par Katherine Minning une année d'intérêt sur lequel il a été payé.

4° Un billet signé par George Deer pour $15 à l'ordre de la succession Kline, daté le 26 janvier 1902 payable 12 mois après date, avec 6 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, et garanti par hypothèque et privilège de vendeur et endossé par Katherine Minning qui l'intérêt est payé jusqu'au 12 m 1902.

Conditions — Pour les billets, comptant. Pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant, l'option de l'acquéreur, la portion de crédit s'il y en a devra être présentée par des billets de l'acquéreur, payables en un et deux ans après date, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication devant être solidairement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, et signé par des endosseurs solvables, les taxes de 1903 devant être payées par les acquéreurs et ne devant avoir le droit de collecter les loyers seulement à partir de la date de la signature des actes. Actes de vente par devant Fred Zengel Esq, notaire aux frais des acquéreurs.

Zengel, Thomas et Suthon avocats.

11 jan—11 18 25—fev 1 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau 138 rue Carondelet.

JEUDI, le 15 janvier 1903 à midi à la Bourse des propriétés Foncières 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard juge de la Cour Civile de District Division E Paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la Standard Cotton Seed Oil Company vs Excelsior Refining Company No 46 103, ci-après décrit jugement.

Un jugement contre Phelps et Kier pour la somme de sept mille cinq cents dollars, avec 5 pour cent d'intérêt de la demande indicielle, le dit jugement signé et rendu le 25 janvier 1902 et signé le 31 janvier 1900 par l'Honorable Cour Civile de District.

Conditions—Comptant.

4 jan—4 11 14 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Vente en Partage

—DE—

## PROPRIETE COMMERCIALE DE CHOIX

Dans le Centre

### Magasin à Quatre Etages en Briques.

## 510 rue Magasins.

Juste au-dessus de la rue Poydras.

Mme Mary Martha Grote, Ex., Etc. vs A. John Solari et al.

No 67,712,